



Devoir de précautions dans le cadre de la sérologie rage chez l'homme

Malheureusement, nous constatons à plusieurs reprises dans les soumissions qu'aucune indication n'est cochée sur les demandes pour la détection d'anticorps neutralisants (protecteurs) contre le virus de la rage. Cependant, en sérologie rage, il n'y a que 3 indications valables qui doivent être distinguées les unes des autres. Ce sont les suivantes:

- Contrôle du titre après une vaccination pré-expositionnelle (personnes exposées professionnellement ou médecine des voyages)
- Contrôle du titre après la mise en place d'une prophylaxie post-expositionnelle à la suite d'une exposition à la rage (j 21 après début du traitement pour le contrôle de protection)
- Suspicion clinique en relation avec des symptômes nerveux centraux

Toutefois, l'hypothèse erronée selon laquelle il est possible de déterminer si l'exposition a eu lieu, comme pour d'autres maladies infectieuses, est extrêmement critique. La rage constitue toutefois une exception rare à cet égard, dans la mesure où elle n'induit aucune réponse immunitaire pendant l'incubation potentiellement longue avant l'apparition des symptômes, et où le virus n'est en outre détectable nulle part (éclipse pendant l'incubation extraneurale). Il est donc très important de clarifier cette fausse indication avec le médecin expéditeur le plus tôt possible afin que la prophylaxie post-expositionnelle puisse être initiée à temps avant que le virus ne pénètre dans le système nerveux (plaque terminale motrice). Sinon, un temps précieux est perdu jusqu'à ce que l'échantillon nous parvienne, alors que l'heure tourne !

La distinction entre la vaccination pré- et post-expositionnelle est également très importante, car en cas de titre insuffisant (selon nos données, env. 5% de tous les cas), il est nécessaire de contacter le médecin traitant le plus rapidement possible, afin qu'il puisse administrer un ou plusieurs rappels supplémentaires, en fonction du niveau de titre déterminé, jusqu'à ce qu'un titre suffisant soit obtenu après un/plusieurs contrôles de titre répétés.

Pour ces raisons, il est nécessaire que les indications de la sérologie rabique soient toujours indiquées dans le formulaire de demande ("Human Serum").